

Avec les frais d'émission, commissions, publicité, etc., ce chiffre peut être porté à 6.500.000 francs.

A ces chiffres il convient d'ajouter, pour parer à toute éventualité, une somme additionnelle d'un million pour porter le fonds de roulement à 1.500.000 francs.

Le Canada se révèle en ce moment comme une région aurifère jusqu'ici inexploitée, et le mouvement qui s'y dessine depuis la réforme des lois minières prendra d'ici quelques années un immense développement qui peut nécessiter de notre part des moyens d'action plus considérables que le simple capital d'exploitation fixé par notre ingénieur, M. Juncker.

Nous proposerons donc de fixer le capital à réunir à **7.500.000 francs**.

On pourrait l'obtenir, soit par la création d'une société à ce même capital, que l'on appellerait par versements échelonnés suivant la marche des travaux, soit par la création d'une société au capital de

**15.000.000 de francs**

sur lesquels on n'appellerait que moitié.

Ces chiffres nous semblent absolument justifiés par les estimations de notre ingénieur.

Son évaluation de fr. **2.642.000** pour les profits annuels équivalant, en effet, à un chiffre de

**34 0/0** sur le capital versé.

PAUL WIALARD,

Agent de la Compagnie des Mines de Québec.